

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-669
Séance du vendredi 23 mai 2008

Désignation modificative des représentants du Conseil Général au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° E 9-2008 du Conseil Général du 3 avril 2008 relative à la désignation des représentants du Conseil Général au sein des organismes extérieurs, Commissions et Groupes de travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- désigne Monsieur Guy JACQUEY comme deuxième représentant titulaire au CoDERST, en remplacement de Monsieur Guy DAESSELE initialement désigné.
- confirme Monsieur Michel HABIG comme titulaire, Monsieur Joseph SPIEGEL et Monsieur Christian CHATON comme suppléants.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER